

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Président de séance, doyen de l'assemblée.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	7 Avril 2026
Membres en exercice	32	Date de publication	8 Avril 2026
Quorum (50 %)	17		
Membres présents	31	Secrétaire de séance	Marie-France FABREGES
Membres absents ( <i>y compris les procurations</i> )	1	POUR : 32	
Nombre de procurations	1	CONTRE : 0	
Membres qui ont pris part aux votes ( <i>y compris les procurations</i> )	32	ABSTENTION : 0	

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	X	CHOVA Audrey	X	JOURDAN Lucie	X	ORIVES Eric	X
BADIA Armand	X	CONDOR Alain	X	LEFRERE François	X	PALLOT Thierry	X
BARKATS Michael	X	D'IMPERIO Cédric	X	MARTIN Nicolas	X	RECULET Virginie	X
BONNET Georges	X	ETNA Sandra	X	MAZON Cédric	X	TERME Annie	X
BOUET Lynda	X	FABREGES Marie-France	X	MEJEAN Florian	X	TESTUD Jean Luc	X
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	MINJOULAT REY Cl	Procuration à M. MONIER	VALETTE Alain	X
CHAMBON Annie	X	GEIGUER Jacques	X	MONIER Magalie	X	VANDELVEDE Hélène	X
CHAPUIS Pierre	X	HOUETZ Marion	X	MOURARET Christine	X	VEYRENC Yves	X

**Délibération N° 25.2026**

**Election du Président :**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-9,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau communautaire annexé à la présente délibération,

Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire,

Considérant qu'à l'appel de candidatures pour la présidence, Madame Marion HOUETZ et M. Pierre CHAPUIS se sont portés candidats,

Considérant les résultats du scrutin :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17 voix

A obtenu : Madame Marion HOUETZ : 20 voix (vingt voix)

A obtenu : Monsieur Pierre CHAPUIS : 12 voix (douze voix)

**Madame Marion HOUETZ ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, le conseil communautaire décide de la proclamer Présidente et la déclare installée.**

*Pour extrait conforme au registre des délibérations, Certifié exécutoire*

A Thueyts, le 16 Avril 2026.

La Présidente,  
Marion HOUETZ



La secrétaire de séance,  
Marie-France FABREGES